

PRÉFET DE L'HÉRAULT

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES
BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE
ET DES ÉLECTIONS
CDAC

☎ 04 67 61 61.58

Affaire suivie par Martine ROQUES

ATTESTATION PREFECTORALE

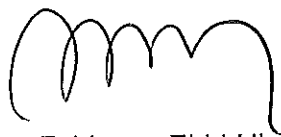
Le Préfet de l'Hérault atteste que :

le 03 mai 2013, a été déposée au secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (C.D.A.C.) une demande formulée par la S.C.I. CLAUDERY sise Z.A.C. la Domitienne BÉZIERS (34500) - qui agit en qualité de propriétaire et promoteur en vue d'être autorisée à l'extension de 312,71 m² de surface de vente d'un magasin spécialisé dans l'équipement de la personne en sport et loisirs à l'enseigne « INTERSPORT » d'une surface totale de vente de 2 693,61 m² après réalisation, situé Z.A.C. la Domitienne, 8 Rond Point des Entreprises à BÉZIERS (34500).

En l'absence de notification d'une décision de la C.D.A.C. dans le délai de deux mois à compter de l'enregistrement de la demande, l'autorisation sollicitée par la S.C.I. CLAUDERY est réputée accordée le 03 juillet 2013, en application des articles n° R752-13, R752-14 et R752-15 du code du commerce.

Cette attestation est affichée pendant un mois en mairie de Béziers.

Pour le Préfet et par délégation
Le Sous-Préfet



Fabienne ELLUL